



Certification Forestière
PEFC N°10-21-13

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 08 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Les Combes s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Présents : Hervé DARD, Corinne ZORZIT, Jean-Charles VIPREY, Martine SIMON-VERMOT, Michel CLERC, Evelyne FAGRET, Benoit TAILLARD, Deborah PICHOT, Pascal FAIVRE, Amandine RIEDO REUILLE, Yann CLEVENOT, Marion VONIN, Stéphane BERTRAND, Mathilde CHABOD, Florian RACINE

Secrétaire de séance : Corinne ZORZIT

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, il déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 30 Juin 2026
- Compte-rendu des décisions prises par le Maire
- Délibération SIEHL/Convention SIG (Système Information Géographique)
- Délibération terrain M. DUQUET
- Délibération terrain M. BALANCHE
- Transfert des pouvoirs de police en matière d'habitat
- Bibliothèque Mise en réseau
- Périscolaire
- Mutualisation matériel de fauche
- Projet cure Remonot / Village d'avenir
- Bois et Forêts
- Marquage voirie
- PNR Expérimentation mobilité douce
- Accessibilité PMR bâtiments communaux
- Informations
- Courrier divers

NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme Corinne ZORZIT pour remplir les fonctions de secrétaire.

ARRET DU PROCES VERBAL

Arrêt du procès-verbal du 30 Juin 2026. Le PV est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

M. Le Maire a pris la décision de louer l'appartement 3 bis l'orée du bois à Mme Magali POURCHET suite au départ de M. Allan GABOREAU. Le loyer ayant été revalorisé en décembre 2025 il reste inchangé soit 520€. M. GABOREAU reste locataire du garage pour le moment et sera attribué à Mme POURCHET dès sa libération.

DELIBERATION N°2026 43 CONVENTION SIG/ SIEHL

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la proposition de convention établie par le Syndicat mIkte des Eaux de la Haute-Loue (SIEHL) relative à la mise à disposition d'un accès au Système d'Information Géographique (SIG) des réseaux d'eau potable sur le territoire communal ;

Considérant que ce service permet à la commune d'accéder, via une plateforme en ligne sécurisée, aux données cartographiques relatives aux réseaux et ouvrages d'eau potable présents sur son territoire ;
Considérant que cette mise à disposition est gratuite pour les communes adhérentes au SIEHL ;
Considérant l'intérêt pour la commune de disposer de ces informations pour l'exercice de ses missions et la connaissance des infrastructures présentes sur son territoire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les termes de la convention de mise à disposition d'un accès au Système d'Information Géographique (SIG) des réseaux d'eau potable proposée par le Syndicat mXte des Eaux de la Haute-Loire.
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

-précise que cette convention prendra effet à compter de sa signature et pour la durée du mandat municipal en cours, conformément aux dispositions prévues dans la convention.

-acte que les accès au service seront diffusés aux seules personnes qu'elle jugera utiles et exclusivement membres (élus ou agents) de son organisation.

DELIBERATION N° 2026 44 TERRAIN M. DUQUET

M. le Maire expose que M. et Mme André DUQUET, 10 La Combe d'Abondance souhaite acquérir du terrain d'aisance sur leur propriété, la parcelle B 538.

Considérant qu'il y a lieu de déclasser les parcelles du domaine public communal.

Considérant le délimitage fait par le cabinet géomètre BETTINELLI-GRAPPE

Considérant que la parcelle B550 du domaine non cadastré et la parcelle B551 provenant de la parcelle B538.

Le conseil municipal décide de déclasser et désaffecter les parcelles.

Le conseil municipal donne tout pouvoir à M. Le Maire à l'effet de signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

DELIBERATION N° 2026 45 TERRAIN M. DUQUET

M. le Maire expose M. et Mme André DUQUET, 10 La Combe d'Abondance souhaite acquérir du terrain d'aisance sur leur propriété.

Il rappelle qu'une délibération avait déjà été prise en février 2026 mais le détail des prix de vente n'était pas suffisant.

Après examen et après délimitation, le conseil décide de vendre 657 m² de la parcelle B 538 à M. et Mme DUQUET comme suit :

- 112 m² à 5€ HT le m² pour le terrain à moins de 5 mètres de la maison
- 545 m² à 57.50€ HT le m² à plus de 5 mètres de la maison.

Soit un total de 31 897.50€HT.

Les frais d'acquisition et d'établissement du dossier seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal donne tout pouvoir à M. Le Maire à l'effet de signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

TERRAIN M.BALANCHE

M. Le maire donne lecture du courrier de M. BALANCHE qui souhaite acheter la zone de terrain devant la maison familiale située au 8 La combe d'abondance.

Le conseil donne un accord de principe concernant la vente.

TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE EN MATIERE D'HABITAT

Le Conseil municipal est informé du transfert possible au Président de l'EPCI des pouvoirs de police spéciale en matière d'habitat, notamment concernant les procédures liées à l'habitat indigne. Depuis la loi ALUR, le pouvoir de police spéciale du maire en matière d'habitat est automatiquement transféré au président de l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) compétent en matière d'habitat.

Le Maire dispose toutefois de la possibilité de s'opposer à ce transfert dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le conseil souhaite, à l'unanimité, s'opposer au transfert de pouvoir.

BIBLIOTHEQUE MISE EN RESEAU

Mme Fagret fait un retour sur la réunion concernant le réseau de bibliothèque.

Le réseau des bibliothèques du val de Morteau a été mis en place en 2005 et 4 communes y adhèrent à ce jour (Morteau, Villers le lac, Grand Combe Chateleu et les Gras). Ce réseau permet d'avoir un fondstournant d'ouvrages et/ou le prêt de malles thématiques). L'adhésion de la commune est gratuite.

Après discussion, il est décidé de retenir la solution d'emprunt gratuit des malles thématiques. Emprunt pour 6 mois avec possibilité de les mettre à disposition de l'école, du périscolaire, du club de l'amitié.

Mme FAGRET rappelle que les habitants des Combes peuvent adhérer à n'importe quelle bibliothèque du réseau de la communauté de communes moyennant une cotisation annuelle.

PERISCOLAIRE

La question de la mise en place d'un accueil de loisirs pendant les vacances a été posée. Après renseignements pris auprès de M. POULIN, responsable de projet à l'ADMR, la commune est dans l'attente d'un budget prévisionnel pour ce type d'accueil.

Le sujet sera abordé plus tard lorsque toutes les données concernant ce projet seront en possession de la commission Jeunesse.

MUTUALISATION MATERIEL DE FAUCHE

L'équipe technique du service Tourisme de la CCVM étudie actuellement l'acquisition d'une débroussailleuse radiocommandée afin de faciliter l'entretien des terrains difficiles d'accès, présentant de fortes pentes ou de longs linéaires.

Ce type de matériel permettrait d'améliorer l'efficacité des interventions tout en réduisant la pénibilité du travail pour les agents. Toutefois, son coût d'acquisition étant important et son utilisation essentiellement saisonnière et occasionnelle, il semblerait pertinent d'envisager une mutualisation entre les différents services techniques du Val de Morteau.

Le Conseil donne son accord à la mutualisation du matériel de fauche, à la condition sine qua non qu'un agent soit mis à disposition avec le matériel afin d'en assurer l'utilisation.

PROJET CURE REMONOT /VILLAGE AVENIR

M. le Maire informe le conseil qu'il a effectué la visite de l'ancien presbytère de Remonot avec Mme SIMON-VERMOT et M. FLEUROT(CD25°) afin de voir s'il était possible d'aménager une micro-crèche ainsi que des logements au-dessus.

Les travaux semblent techniquement réalisables. Il sensibilise cependant la commune sur différents points :

- S'interroger sur la nécessité d'un accueil petite enfance et de s'assurer que cette demande soit pérenne à l'échelle de la commune et des communes avoisinantes.
- La nécessité d'agrément PMI préalable à l'ouverture
- Les coûts élevés de la réhabilitation
- Les difficultés de recrutement de personnel en zone frontalière
- Les nouvelles contraintes des micro-crèches
- Les différents modes de gestion et de financement. En prenant en compte la baisse de financement public

Ce projet pourrait s'inscrire dans le programme « Villages d'Avenir » qui est un accompagnement de l'état pour les communes portant un projet encore en phase de réflexion.

M. FLEUROT souligne l'importance de prioriser les projets entre la cure de Remonot et le bâtiment attenant au terrain de foot. Le conseil souhaite prioriser le bâtiment attenant au terrain de foot.

BOIS ET FORETS

L'ONF a signalé que des particuliers utilisent les espaces communaux pour le stockage des grumes. Il est rappelé qu'il est impératif de demander l'autorisation à l'ONF (voir en mairie) afin de ne pas perturber les travaux de l'ONF sur les parcelles communales.

Parcelles Non soumises : M. le Maire rappelle qu'avant de faire des coupes importantes, il est nécessaire de passer par une demande pour validation par la DDT.

Suite à la réunion avec l'ONF pour l'aménagement de la forêt des COMBES – Remonot le 20/05/2026, nous avons reçu un compte rendu. Ce qu'il faut retenir :

- Concernant la zone forestière du côté futur lotissement, coté gauche sur l'Orée du bois, un accord sera possible. Distraction d'une partie compenser par d'autres parcelles non soumises
- De l'autre côté l'ONF s'oppose à un passage à un sylvopastoralisme. Il s'oppose à un défrichement. De plus cela entraînerait des travaux conséquents à la charge de la commune
- La parcelle 12 est à conserver en l'état.
- Il s'oppose également au passage de la D517 en Agricole et au défrichement

M. le maire reprend contact avec l'ONF pour faire avancer le dossier , et définir le contrat d'aménagement sur 20 ans de la forêt les Combes - Remonot

MARQUAGE VOIRIE

Les marquages et la pose des panneaux sont toujours en cours de réalisation et suivi par Jean-Charles Viprey. Monsieur le Maire demande à la commission voirie si-il est possible d'avoir un document qui identifie tous les marquages et panneaux de la commune.

Marion Vonin se propose pour établir ce document.

PNR EXPERIMENTATION MOBILITE DOUCE

Depuis 3 ans, le Parc naturel régional du Doubs Horloger, avec le soutien de la Région Bourgogne Franche-Comté, propose une aide financière pour les communes qui souhaitent développer les mobilités actives (piéton, vélo) en expérimentant des aménagements sur leur voirie. Pour participer à cette expérimentation, plusieurs critères sont à prendre en compte :

- Les aménagements doivent être démontables, et la peinture au sol sera jaune pour l'expérimentation
- La commune souhaite créer des aménagements utilisant la route autrement

Le budget attribué est de 10 000€ par commune avec des travaux prévus entre 12 500€ et 20 000€.

Monsieur le Maire informe avoir déposé une candidature pour l'expérimentation et que celle-ci a été retenue. L'ensemble du conseil valide l'expérimentation.

ACCESSIBILITE PMR BATIMENTS COMMUNAUX

Le préfet met l'accent sur la nécessité de mise en conformité pour l'accès PMR dans les communes grandes ou petites. Ceci concerne la Mairie, L'Eglise, L'Ecole, La salle des fêtes, et l'Auberge. Pour l'instant la salle de l'amitié à Remonot, fera l'objet d'une dérogation.

Les études et les devis sont en cours.

PROJETS

Concernant la mise en sécurité de Remonot, la mise en place de trottoirs pour réduire la vitesse le long de la route départementale est évoqué.

Jean-Charles Viprey, 2eme adjoint, communique que l'étude est en cours, etude portant principalement sur la réduction de la voie en largeur, trottoir à gauche dans le sens Pontarlier-Morteau pour se rendre à la grotte en sécurité, et rabotage rocher dans le virage .

COURRIERS

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Nicolas Pichot, (Co-signé par Mathieu Donzelot, Jacques Vuillemin, et Thomas Baverel), concernant la détérioration du « chemin des moutons » à Remonot.

La commune a reçu un courriel de Mme MALET nous signalant que le tilleul près de son terrain pers régulièrement des branches, notamment sur la route. Elle estime que cet arbre présente un risque pour la sécurité des piétons, automobilistes, cyclistes et riverains.

Pour ces deux courriers, la commission voirie et la commission bois se rendront sur place.

INFORMATIONS

Rappel aux propriétaires de chiens

Le maire rappelle qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. (CSP – art. R.1336-5).

Rappels pour la taille de haies

Certaines haies de particuliers débordent sur le trottoir et gênent le bon déplacement des piétons. Merci donc de procéder à leur taille qui doit être réalisée à minima à la limite de propriété. Si cela n'est pas fait, un courrier sera adressé pour demande de mise en conformité.

Stationnement des véhicules sur les trottoirs

Le trottoir est nécessaire à la sécurité des piétons et n'est pas fait pour le parage des voitures. Merci d'en prendre compte.

Opération brioche, au profit de l'ADAPEI

Merci de faire bon accueil aux bénévoles qui se déplacent dans les maisons.

Mathilde Chabod explique que l'Opération Brioches permet de **financer des projets concrets** pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap, comme l'achat de matériel adapté, l'aménagement d'espaces de vie, l'organisation d'activités culturelles ou sportives, et le soutien à des projets inclusifs tels que des crèches ou séjours adaptés. Elle sensibilise également le grand public au handicap et à l'inclusion sociale.

Téléthon 2026

Merci à Déborah Pichot et Marion Vonin qui se sont portées volontaires pour intégrer le comité dirigé par Dominique Mollier (Villers le Lac).

URBANISME

Permis de construire

TAHANI Ahmed

Construction garage

La séance est levée à 23H15.

<p align="center">PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 OCTOBRE 2026 à 20 H</p>
--

A partir de maintenant, les informations concernant les manifestations ne seront plus présentes sur le procès-verbal. Vous pourrez les retrouver sur les différents moyens de communication de la commune (Site internet, Facebook et prochainement Panneau Pocket).